

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 37

Artikel: Document : religion et bonne conscience
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le cycle d'orientation de l'école genevoise Quelques difficultés rencontrées

Dans un premier article, nous avons décrit l'originalité de la réforme genevoise. Pour mémoire, quelques points : orientation à partir de douze ans de toute la population scolaire, collèges de quartiers groupant toutes les sections, passages rendus possibles d'une section à l'autre, notamment lors de la première année, en cas d'erreur d'orientation; institutions nouvelles, en particulier les épreuves communes et la création des classes d'appui qui permettent de diminuer le nombre des échecs (groupes de huit élèves au maximum; pendant deux mois, l'enfant reçoit le matin une cinquième heure d'enseignement; ainsi la possibilité lui est offerte de combler une lacune sans avoir à doubler sa classe). Toutes ces innovations sont positives. Mais des difficultés non prévues ont surgi. Elles sont les premières leçons de l'expérience en cours. Quelles difficultés ?

La section pratique

Les enfants doués ne posent guère de problèmes aux réformateurs scolaires. L'enseignement les valorisera. Mais les plus faibles ? Qu'en faire ? Toute réforme s'efforce de ne pas les laisser pour compte. Pour eux aussi on réclame une nouvelle dignité scolaire; ils auront droit à un habit neuf; mais il n'est pas toujours sur mesure. Ainsi, à Genève.

Le cycle d'orientation applique pour la première fois une loi ancienne. Elle fut préparée en 1940 déjà, par un Conseil d'Etat centre-droit, en réponse à des interventions socialistes demandant la démocratisation de l'enseignement secondaire, alors très « embourgeoisé ». Elle stipule généreusement « qu'en principe, tout élève termine sa scolarité obligatoire dans l'enseignement secondaire. »

Or l'expérience révèle que dans la masse des élèves, souvent insuffisamment scolarisés par l'enseignement traditionnel, une forte minorité, peut-être le 15 %, n'est pas apte pour des raisons diverses, intellectuelles ou caractérielles à suivre l'école, telle quelle est conçue aujourd'hui. Or une bonne partie de ces éléments se retrouvent, en application de la loi de 1940, au cycle d'orientation.

En fait, les maîtres ne sont pas formés, ni les bâtiments adaptés pour recevoir des élèves de ce type. Aussi ne se sont-ils guère « améliorés » au contact des classes des autres sections. Leurs sentiments d'infériorité, ils peuvent être tentés de les compenser par des brutalités et des actes de vandalisme. Certes, il ne saurait être question d'isoler complètement ces adolescents et d'établir pour eux on ne sait quels ghettos scolaires (ce qu'étaient devenues les primaires supérieures de James Fazy et du Grütli). Mais il importe de leur donner un enseignement adapté à leurs possibilités. Zurich tente, dans

ce sens, une expérience fort peu connue chez nous. Des maîtres spécialement formés, volontaires pour cette tâche, disposant de classes-ateliers, donnent à des élèves de quinze à seize ans des connaissances pratiques qui les préparent à la vie professionnelle.

Le directeur du cycle d'orientation, M. Hari, a d'ailleurs annoncé dans son discours de promotions « la mise au point d'une réforme des programmes et des méthodes dans les classes pratiques »; elle commencera cet automne à titre expérimental.

Mais on peut, dès maintenant, énoncer ce principe que confirment les expériences d'autres Cantons : toute réforme de structure est inefficace sans révision du programme et des méthodes de l'enseignement propres aux classes des élèves les plus faibles, et sans préparation poussée du corps enseignant pour cette tâche difficile.

Le passage de l'école primaire au cycle d'orientation

Il n'y a pas d'examen d'entrée pour entrer au cycle d'orientation. La préparation reçue à l'école primaire est donc déterminante. Or, les instituteurs travaillent dans des conditions difficiles : minorité francophone dans certains quartiers, due à l'immigration étrangère, difficulté de recrutement des maîtres.

Malgré l'unité de l'enseignement primaire, sur laquelle veillent des inspecteurs, on constate que les élèves arrivant en première année du cycle présentent, suivant leur « origine scolaire », de sensibles différences de niveau, même si leurs notes de sortie primaire sont identiques et même s'ils appartiennent au cercle du même inspecteur.

Ainsi le cycle d'orientation reçoit-il des élèves fort diversement préparés. Ce qui est grave, car la septième, théoriquement d'observation, procède en réalité à une élimination rapide. L'année est en effet divisée en trois trimestres. Après le premier et le deuxième trimestre ont déjà lieu les conseils d'école qui examinent les cas de transferts dans une autre section soit ascendants, soit descendants. Ces délais sont trop courts. Après une dizaine de semaines de travail effectif, le jugement, porté sur des élèves formés de manière diverse, est hâtif; quelques semaines avant la fin de l'année scolaire, il est tardif et ne permet plus à l'enfant transféré de s'adapter à sa nouvelle classe.

Il manque donc entre l'école primaire qui a son style propre : maître unique, rythme de travail et d'acquisition lent, nécessité d'attendre les derniers, et l'école secondaire : maîtres spécialisés, travail plus rapide, une véritable année d'observation et d'adaptation qui soit une transition entre le primaire et le secondaire.

On ne saurait en effet soutenir que la septième joue ce rôle : d'une part parce que les premiers jugements sont portés quelques semaines après l'admission des élèves, mais aussi parce que l'enseignement du latin débute en septième L. Comme l'enseignement des latines et des scientifiques est identique, sauf sur ce point, cela donne à la latine une place privilégiée, puisqu'un élève de L pourra passer en S sans problème, alors qu'un scientifique devra faire l'effort de rattraper le latin.

Bref, la charnière entre l'enseignement primaire et secondaire exigera des retouches. L'expérience et l'étude des premiers résultats de la réforme devraient permettre de les préciser avant que ne se fixent les structures.

Ajoutons encore le vœu que ne soit pas abandonnée la création d'une section moderne au cycle d'orientation, destinée aux élèves bien doués pour les langues et qui fréquenteront la section moderne du Collège et de l'Ecole supérieure de jeunes filles.

Les enseignants

On sait que Genève exige une licence universitaire pour l'enseignement secondaire. Ce principe est maintenu. Il crée un besoin considérable de professeurs que l'Université est fort loin de pouvoir satisfaire aujourd'hui. On doit donc faire appel à des enseignants suppléants, à des étudiants préparant leur licence, à des maîtres primaires qui poursuivent leurs études universitaires pour passer dans le degré secondaire. Tout porte à croire que cette pénurie va aller s'aggravant et qu'on devra recourir à des expédients fâcheux. On mesure de quel poids les difficultés de recrutement pèsent sur une expérience pilote qui exige pour réussir des professeurs en plus grand nombre, expérimentés, bien formés à des tâches nouvelles; qui réclame des classes à effectifs réduits, des horaires allégés, des enseignements spéciaux. La valorisation du métier d'enseignant à tous les degrés est indispensable à la réussite des réformes des structures scolaires.

Expérience romande

La réforme genevoise entre progressivement en vigueur. Nous souhaitons qu'on ne la considère pas comme définitivement arrêtée, mais comme en cours d'expérience. Les points sensibles, d'ailleurs, sont ceux qui se posent à chaque canton romand : programme des classes réservées aux adolescents scolairement peu doués, charnière primaire-secondaire, recrutement et formation du corps enseignant. Dans le cadre général d'une expérience romande, même les lacunes et les défauts de la réforme genevoise, permettront de marquer un progrès; comme ses réussites, d'ores et déjà acquises.

Document: Religion et bonne conscience

Le Grand Conseil vaudois, lors de sa session de printemps, a adopté, nul ne l'ignore, un nouvel article constitutionnel définissant le statut de l'Eglise réformée. Dans le cadre de la discussion, M. le Conseiller d'Etat Oguey intervint pour défendre le projet. Cette intervention souleva des applaudissements sur les sièges de la droite et du centre. Elle mérite d'être connue. En voici les passages essentiels. Nous publions le texte d'après le Bulletin des séances, n° 3. Séance du 10 mai 1965, p. 231 et 232. Nous avons sous-titré avec des citations tirées du texte même.

Quel Dieu ? Un Dieu qui nous a précédés, qui nous a voulus..., maître de l'ordre auquel nous appartenons. « Tu aimeras ton Dieu ! Quel Dieu ? Nombreuses et diverses sont les représentations que l'on peut s'en faire et je ne me chargerais pas de vous les définir, mais un Dieu qui nous a précédés, qui nous a voulus; Celui que nous appelons « Notre Père » et qui, à travers l'Ecriture, nous apparaît à la fois comme le créateur, l'ordonnateur de toutes choses, le maître de l'ordre auquel nous appartenons, l'idéal moral et spirituel vers lequel nous devons tendre ».

La modération de ce commandement

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Remarquez la sagesse et la modération de ce commandement. Il ne dit pas : « Tu aimeras ton prochain plus que toi-même », mais « comme toi-même ». Et pourtant, notre comportement en est loin ! »

C'est pourquoi nous devons... remercier le sort

« Si ce simple commandement était respecté, nous n'aurions ni famines, ni tueries, et pas plus d'armes atomiques que de flèches empoisonnées. C'est pourquoi nous devons bénir le Ciel, si nous sommes croyants et, si nous ne le sommes pas, remercier le sort de nous avoir fait naître dans un pays, un Etat où une telle morale est reconnue, qui résume en les élevant toutes les autres. »

La preuve est faite

« Après tant de massacres dont notre monde a été le théâtre, celui qui prit fin il y a exactement vingt ans, le 8 mai 1945, et tant d'autres qui furent

perpétrés par la suite et ailleurs, la preuve est faite que la vie est plus heureuse dans un Etat uni à une telle Eglise¹ que dans un Etat sans Eglise où la tolérance est chose inconnue. »

Davel... la Révolution française et son fleuve de sang

« Notre seul « héros national » vaudois, notre seul martyr, cet illuminé incompris de tous et même des siens, Davel, ce précurseur, d'où sortait-il ? Il est né dans une cure, il a mené une vie simple et pieuse; il lisait la Bible et, bien avant que ne fussent proclamés les immortels principes de la Révolution française et que ne coulât son fleuve de sang, il a puisé dans ce Maître-livre le désir de libérer le peuple vaudois et le courage de se lancer tout seul dans sa téméraire entreprise, comme aussi le courage de le proclamer encore sur l'échafaud². »

¹ Une telle Eglise : il s'agit de l'Eglise nationale vaudoise.

² Davel fut condamné par des juges vaudois, qui puisaient leur inspiration morale dans le même livre, à avoir la tête et un poignet tranchés. Magnanimes, Leurs Excellences bernoises firent grâce pour le poignet.